



Challenge Occitanie Marche Nordique 2018



Ce challenge concerne uniquement les organisations acceptant le règlement ci-dessous.

Ce challenge a pour but:

- **De structurer** la pratique de la marche nordique dans le cadre des courses en nature
- **De promouvoir** les épreuves de marche nordique à travers les clubs de la région Occitanie
- **De favoriser** l'organisation et le développement des épreuves de marche nordique en Occitanie
- **D'augmenter** le nombre de licenciés et de participants à des épreuves de marche nordique
- **De respecter** certaines règles techniques de base indispensables à la marche nordique et de préserver la bonne santé des participants
- **D'augmenter les échanges** entre les participants, les clubs de marche nordique de la région Occitanie

Le Challenge Occitanie Marche Nordique (COMN) **est organisé** par l'association **Pôle Running Events** et **est ouvert à tous**, licenciés ou pas, occitans ou pas.

Les **classements** seront effectués par la société Chrono-Start, la promotion par Running-Mag et Run & trail.

Seules seront prises en compte les épreuves de marche nordique qui ont lieu dans un des 13 départements de la région Occitanie, retenues par le COMN.

Article 1 : Obligations des organisateurs pour intégrer le challenge

- organiser une épreuve de Marche Nordique Chronométrée avec un classement propre à partir de la vitesse moyenne réalisée sur le parcours. Il peut y avoir un départ commun avec une randonnée, mais il faut qu'il y ait un classement distinct "marche nordique" à l'issue de l'épreuve. **L'idéal étant de faire un départ séparé pour la marche nordique.**
- de faire la publicité de ce dit challenge par l'intermédiaire du site internet de l'organisateur, ou page Facebook, ou « flyers » et dépliants, aux briefings et lors de la remise des prix, afin d'encourager les participants à participer aux autres manifestations du Challenge.
- d'intégrer le logo du Challenge sur les flyers ou affiches de l'événement.
- de communiquer les résultats informatiques de l'épreuve (sous forme d'un fichier Excel comportant les nom et prénom des concurrents, leur sexe, leur année de naissance, leur N° de licence, leur club, leur classement, leur temps) pour diffusion à contact@challenge-occitanie-marche-nordique.fr afin que le classement du COMN puisse être actualisé sur le site Internet.
- De payer une participation forfaitaire de 100,00€ afin de participer aux frais d'achats de lots pour la remise des récompenses finales en fin d'année, aux frais de communication de chaque épreuve (mailings de promotion de chaque épreuve du Challenge auprès des marcheurs

nordiques Occitans et des différents clubs) et aux frais de gestion du Challenge (réalisation des classements et mise à jour du site Internet du Challenge)

- d'offrir un dossard pour le vainqueur et la vainqueur du Challenge Occitanie 2017 (ambassadeurs du Challenge et chargés de l'auto-arbitrage des autres concurrents) sur présentation des WILD CARD ci-dessous (remises aux vainqueurs sous forme d'une carte métal type carte de crédit) :



Article 2 : Principe du Challenge Occitanie Marche Nordique

Pour figurer dans les classements intermédiaires, il suffit de participer aux épreuves du calendrier et d'être âgé de 18 ans au moins (catégorie junior).

Les huit meilleurs résultats des épreuves 2018 en termes de points seront pris en compte pour le classement final.

Article 3 : Le Barème

A chaque épreuve, les coureurs marquent des points selon un barème prédéfini. Les points sont attribués sur les classements par catégories d'âge (junior à master 5).

L'attribution des points se fait en fonction du classement :

1er : 500 points	11ème : 311
2ème : 476 points	12ème : 296
3ème : 455 points	13ème : 281
4ème : 434 points	14ème : 266
5ème : 413 points	15ème : 254
6ème : 395 points	16ème : 242
7ème : 377 points	puis décrémentation de 12 points pour les places 17 à 20
8ème : 359 points	décrémentation de 9 points pour les places 21 à 27
9ème : 341 points	décrémentation de 6 points pour les places 28 à 35
10ème : 329 points	décrémentation de 3 points pour les places 36 à 44
	puis décrémentation de 2 points pour les places 45 à 72.

A partir de la 73ème place, décrémentation de 1 point tous les trois concurrents.

Article 4 : Le Classement

A l'issue de chaque épreuve, il ne sera pas établi de classement scratch. Seul un classement par catégories sera édité. Chaque premier de catégorie homme et femme sera appelé au podium. Ils pourront, selon le bon vouloir de l'organisateur, être récompensés (lot simple du type produit du terroir par exemple).

Un classement intermédiaire par catégories du Challenge sera établi après chaque épreuve disputée. Le classement final sera officialisé après la dernière épreuve inscrite au calendrier. Pour faire partie du classement final, il faut avoir participé à au moins 3 épreuves inscrites au calendrier.

Seuls les huit meilleurs résultats des épreuves 2018 en termes de points seront pris en compte pour le classement final.

Les vainqueurs homme et femme du Challenge 2017 deviennent ambassadeurs du Challenge 2018 et ne seront donc pas classés.

Le classement des épreuves ayant lieu après le changement de catégories intervenant le 1er novembre conservera les catégories de la saison 2017- 2018.

Article 5 : Les ex-aequo

Si à l'issue de la dernière épreuve du Challenge, plusieurs marcheurs totalisent le même nombre de points, ils seront départagés par :

- le nombre de participations aux épreuves du Challenge 2018 ;
- puis, si nécessaire, par leur moins bonne place aux épreuves du Challenge auxquelles ils ont participées.

Article 6 : Les récompenses

Le challenge Occitanie Marche Nordique récompense les participants ayant obtenu le plus grand nombre de points sur huit des douze épreuves de l'année dans leur catégorie respective et ayant participé à au moins 3 épreuves.

Les premiers de chaque catégorie Homme et Femme seront récompensés au cours d'une soirée commune avec la remise des challenges des Trails de l'Occitanie (en décembre 2018).

Article 7 : Les règles techniques fondamentales de marche nordique à respecter et à rappeler au briefing d'avant-course

- L'utilisation de deux bâtons spécifiques "marche nordique" est obligatoire.
- A chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition. (distinction de la marche vis-à-vis de la course)

- La main et le coude du bras d'attaque doivent passer au-delà du plan frontal (derrière la fesse pour la main et le buste pour le coude) en fin de poussée avant d'attaquer à nouveau devant le corps.

Article 8 : Arbitrage du respect des règles techniques de la marche nordique

Le principe d'auto-arbitrage est appliqué afin de faire respecter les règles techniques édictées dans l'article 7.

Toute personne (concurrent, personne du public...) apportant une preuve filmée d'un concurrent courant ou ne respectant pas une des règles techniques de l'article 7 pourra être déclassée par l'organisateur après lecture de la vidéo et constatation du non-respect.

Les vainqueurs homme et femme du Challenge 2017 ont aussi pour rôle, lorsqu'ils participent à une épreuve du Challenge 2018, de contrôler et informer les marcheurs nordiques de leur « dérapages techniques » les menant à courir. S'ils récidivent après un avertissement, les ambassadeurs informeront l'organisateur qui pourra déclasser ces concurrents à l'issue de l'épreuve.

Article 9 : Calendrier prévisionnel 2018

(En gras les épreuves nouvelles inscrites au Challenge 2018)

28 janvier : Trail de l'aqueduc (46) – Marche Nordique 11 km

25 mars : Montadavala (81) – Marche Nordique 14 km

9 avril : Entre Save et Galop (31) – Marche Nordique 13 km

6 mai : Trail des Vallons de Tauriac (81) – Marche Nordique 10 km

10 mai : Vignes et Châteaux (46) – Marche Nordique 10 km

24 juin : Les Foulées Braxéennes (31) – Marche Nordique 10 km

1^{er} juillet : Sentier du lac (12) – Marche Nordique 10 km

8 juillet : Trail des Buis (82) – Marche Nordique 11 km

12 août : Foulées de la Montagne Noire (11) – Marche Nordique 10 km

3 septembre : Trail des Dingos (31) – Marche Nordique 13 km

7 octobre : Trail du Cassoulet (31) – Marche Nordique 14 km

1^{er} novembre : Semi des 13 villages (65) – Marche Nordique 10 km